



CONSEJO GENERAL DEL PODER JUDICIAL  
ESCUELA JUDICIAL



Red Europea de Formación Judicial  
*European Judicial Training Network (EJTN)*  
Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

## GUIDE DIDACTIQUE

# COURS VIRTUEL L'ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN DANS LE DOMAINE SOCIAL 3ème. ÉDITION - 2013/14-



### **DIRECTRICE ACADÉMIQUE**

**Mme María Dolores Valdueza Blanco**

Maître de conférences de l'Université Carlos III de Madrid

### **DIRECTEUR TECHNIQUE**

**D. Carlos Uribe Ubago**

Directeur du Service de Formation Continue de l'École  
Judiciaire

## PRÉSENTATION DU COURS

Le CGPJ accorda organiser ce cours virtuel, dont la première édition fut tenue en 2010-11, dans le cadre de l'Espace Judiciaire européen, dans l'idée de permettre, dans l'exercice de notre fonction dans la juridiction judiciaire sociale et dans la mesure que notre tâche quotidienne nous le permet, l'acquisition de plus de connaissances concernant le droit communautaire afin de les appliquer à nos décisions. Il s'agit d'avoir une perspective, la plus large possible, du système juridique communautaire dont le règlement, qui est indépendant et différencié de notre droit interne, fait partie de l'ordre juridique propre à chaque État membre de l'Union européenne, tel qu'il a été reconnu par la Cour de justice du Luxembourg.

Il est évident que ce panorama réglementaire nous sert comme un outil essentiel dans la procédure d'affaires qui ont de plus en plus de connexions transcendantales avec le droit communautaire, raison pour laquelle il s'avère particulièrement important que nous dédions le cours à l'approfondissement des matières qui ont été estimées appropriées de par leur connexion directe avec le multiple et varié acquis de litiges soumis à la connaissance de la juridiction du travail qui, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi régulatrice de la même, va connaître des compétences avant assignées à la juridiction contentieuse-administrative qui, en outre, va s'élargir, si finalement la nouvelle loi régulatrice de la juridiction sociale est adoptée, à de nouvelles compétences attribuées à la juridiction contentieuse-administrative.

La méthode et l'application se sert de tous les avantages propres au système e-learning ou de formation on-line, qui permet la pleine participation de tous, sans barrières de temps et d'espace, par le biais du contact en ligne, constant et vif, avec les tuteurs, pièce fondamentale de cette utile plateforme depuis laquelle, avec persistance et plein d'enthousiasme, l'on essaie d'aborder, pour la première fois pour cette juridiction, une intéressante perspective des applications du droit communautaire.

Les matières ont été structurées en quatre modules, pour essayer d'aborder les sujets qui ont été considérés particulièrement intéressants pour notre travail quotidien, une référence inévitable si nous nous proposons de consolider une

base de connaissances et une vision pragmatique qui nous permettront d'adopter des décisions de la meilleure manière possible dans toutes les affaires où les normes et la jurisprudence communautaire nous serviront, directement, pour aborder leur analyse et décision.

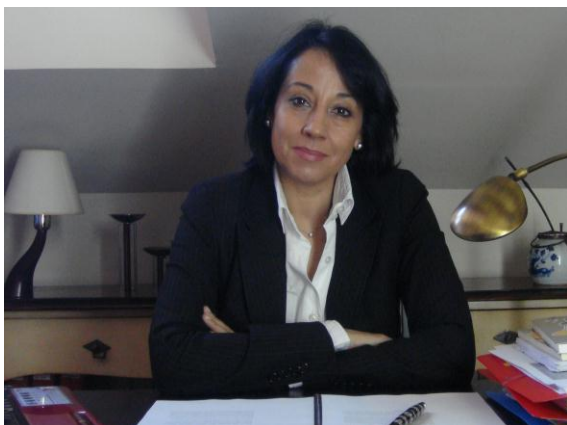
Ce cours, pour son efficace viabilité, est subventionné par l'Union européenne et compte avec la participation de juges appartenant à tout son espace, raison pour laquelle les sujets sont présentés en espagnol, en français et en anglais.

## PRÉSENTATION DES ENSEIGNANTS

L'équipe d'enseignants de ce cours est constituée par des juges, professeurs et chercheurs spécialisés dans le droit du travail et de la sécurité sociale, appartenant à cinq universités.

À la suite nous allons faire une petite introduction de nos principaux collaborateurs.

### DIRECTRICE DU COURS ET ET TUTRICE DU MODULE III



**Dña. María Dolores Valdueza Blanco**  
Maître de conférences visiteur de  
droit du travail de l'Université Carlos  
III de Madrid.

*Note du curriculum:*

Maitre de conférences visiteur du travail et de la sécurité sociale de l'Université Carlos III de Madrid. Docteur en droit (prix extraordinaire) et spécialiste en droit de la sécurité sociale dans la même université.

Publications en matière de sécurité sociale coordinatrice, immigration et liberté de circulation.

Au préalable elle exerça comme avocate, étant spécialisée dans l'ordre sociale et du travail et la famille.

Elle a développé différentes activités comme juriste dans le cadre des droits fondamentaux et de la mobilité des travailleurs.

Séjour de recherche dans l'unité dédiée à la libre circulation et coordination des systèmes de sécurité sociale (E-3) de la Commission européenne (Bruxelles, 2009).

Poste de soutien dans le ministère de travail et affaires sociales de la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne pendant la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne (Bruxelles, 2010).

## **DIRECTEUR TECHNIQUE**



**M. Carlos Uribe Ubago**  
Magistrat  
Directeur du Service de formation  
continue

### *Note du curriculum :*

Magistrat de l'Orden Social, développant sa fonction judiciaire à Barcelone et à Alicante.

Actuellement, il est le Directeur du Service de formation continue de l'École judiciaire.

Au préalable, il exerça comme avocat, étant spécialisé dans le travail, la famille et le droit européen

Master en droit européen.

Il a fait plusieurs études de post-degré de droit de la famille, droit commercial, droit fiscal, français juridique, etc.

Il a travaillé comme enseignant dans l'Universitat Pompeu Fabra comme maître de conférences associé de droit du travail.

Il a participé dans plusieurs projets internationaux : projets Twinning de l'Union européenne, Aula Ibéro américaine, etc.

## TUTEUR DU MODULE I



**M. José Manuel Gómez Muñoz**

Maitre de conférences de droit de travail de l'Université de Séville.

(Chaire Jean Monnet-European Law)

*Note de curriculum :*

Professeur Jean Monnet de droit de l'Union européenne.

Maître de conférences du droit du travail et de la sécurité sociale de l'Université de Séville.

Il a reçu plusieurs prix entre autres : le *Premio Extraordinario de Doctorado* (Université de Séville, 2005), le *Premio de Investigación del Consejo Económico y Social* (2001), le *Premio Andalucía de Migraciones* (2004), etc.

Auteur de plusieurs publications et conférencier dans plus de 150 congrès et symposiums nationaux et internationaux.

## TUTEUR DU MODULE II



**M. Francisco Javier Calvo Gallego**

Maître de conférences du département du droit du travail de l'Université de Séville

*Note de curriculum :*

Directeur du département de droit du travail et de la sécurité sociale de l'Université de Huelva et ultérieurement secrétaire du même, il a aussi été sous-directeur de l'École de relations de travail de l'Université de Huelva

Directeur du portail de responsabilité sociale et de relations de travail du ministère de l'emploi de la Junta de Andalucía, il se trouve aussi à la charge du projet du portail du droit du travail du Consejo Andaluz de Relaciones Laborales.

Il a réalisé plusieurs études pour l'Organisation internationale du travail, la

Commission et le Parlement européen, le ministère du travail, et les services publics étatique et andalous d'emploi.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la page personnelle ci-dessous :

<http://personal.us.es/javiercalvo/>

## **TUTRICE DU MODULE IV**



**Mme Rosa María González de Patto**  
Maître de conférences du droit du travail. Université de Grenade.

Note de curriculum :

-Prix extraordinaire de doctorat de Sciences Sociales et Juridiques de l'Université de Grenade.

-Vice-doyenne d'Infrastructures et Services et, ultérieurement, Secrétaire général de la faculté de Sciences Économiques et de Gestion de l'UGR.

-Chercheur de divers groupes et projets de recherche actifs, entre autres :

**GROUPE DE RECHERCHE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE : « RÉFORME DE LA LOI DE PROCÉDURE DE TRAVAIL » (GI10130)**

**PROJET DE RECHERCHE D'EXCELLENCE : LA PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN ANDALOUSIE (SEJ-6834)**

**GROUPE DE RECHERCHE : « LA PENSION DE VEUVE : UNE RÉFORME NÉCESSAIRE FACE AUX CHANGEMENTS DANS LES STRUCTURES FAMILIALES », Plan National I+D+i 2008-2011 (DER2010-21398)**

-Enseignante collaboratrice dans plusieurs cours de formation du Conseil supérieur de la magistrature.

-Séjours d'enseignement dans les universités et institutions étrangères : Université de Silésie, Katowice (Pologne); Université Nationale S. Agustín de Arequipa, Arequipa (Pérou); Corte Superior de Justicia de Cusco, Cuzco (Pérou); Facoltà di Giurisprudenza y Facoltà di Economía, Università di Bologna, Bolonia (Italie).



## CONTENUS

### **MODULE 1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE**

**Tuteur : Maître de conférences, M. José Manuel Gómez Muñoz.**

#### **SUJET 1.- STRUCTURE COMPÉTENTIELLE, PRINCIPES ET RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES**

Maître de conférences M. José Manuel Gómez Muñoz, maître de conférences du travail de l'Université de Séville. (Chaire Jean Monnet-European Law)

#### **SUJET 2.- APPLICABILITÉ DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE**

M. Antonio Pérez Van Kappel. Référendaire de la Cour de justice de l'Union européenne.

#### **SUJET 3.- SYSTÈME DE RECOURS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE. RÉFÉRENCE SPÉCIALE À LA QUESTIONS PRÉJUDICIELLE.**

Excellentissime M. Joaquín Huelin Martínez de Velasco. Magistrat de la chambre du contentieux administratif de la Cour de cassation.

### **MODULE II. NON DISCRIMINATION ET CITOYENNETÉ DE L'UNION**

**Tuteur : Maître de conférences, M. Francisco Javier Calvo Gallego.**

#### **SUJET 4.- LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (I)**

Mme María Fernanda Fernández López, Professeur de droit du travail. Faculté de droit. Université de Séville.

M. Francisco Javier Calvo Gallego, Maître de conférences du département de droit du travail de l'Université de Séville.

#### **SUJET 5.- LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (II)**

Mme María Fernanda Fernández López, Professeur de droit du travail. Faculté de droit. Université de Séville.

M. Francisco Javier Calvo Gallego, Maître de conférences du département de droit du travail de l'Université de Séville.

## SUJET 6.- CITOYENNETÉ DE L'UE

Illustrissime M. Dimitry Teodoro Berberoff Ayuda. Magistrat de la chambre du contentieux administratif du Tribunal Superior de Justicia de Catalogne.

## SUJET 7.- LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT ET DROIT DES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS

Excellentissime Mme D<sup>a</sup> M<sup>a</sup> Luisa Segoviano Astaburuaga. Magistrat de la chambre du social de la Cour de cassation

## MODULE III SÉCURITÉ SOCIALE

**Tutrice : Maître de conférences, Mme M<sup>a</sup> Dolores Valdueza Blanco**

## SUJET 8.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : ASPECTS GÉNÉRAUX DES RÉGLEMENTS DE COORDINATION

M. Jean Claude Fillon. Ancien membre du ministère français chargé de la sécurité sociale. Expert du réseau européen TRESS (Training and Reporting on European Social Security)

## SUJET 9.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (I)

M. Carlos García de Cortazar Nebreda. Ex-Conseiller coordinateur de travail dans la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne.

## SUJET 10.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (II)

Mme M<sup>a</sup> Dolores Valdueza Blanco. Maître de conférences visiteur de droit du travail. Université Carlos III de Madrid.

## SUJET 11.- LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (III)

Illustrissime M. Fernando Lousada Arochena. Magistrat de la chambre du social du TSJ de Galice.



## **MODULE IV. LA DIMENSION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DU DROIT SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE**

**Tutrice : Maître de conférences, Mme Rosa M<sup>a</sup> González de Patto**

**SUJET 12.- PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (I): SÉCURITÉ ET SANTÉ DANS LE TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL.**

M. Ignasi Camós Victoria. Conseiller de travail dans la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'Union européenne.

**SUJET 13.- PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (II) DROITS D'INFORMATION. CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE. ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE. TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. TÉLÉTRAVAIL ET CONGÉ PARENTAL**

Mme Rosa M<sup>a</sup> González de Patto. Maître de conférences du travail de l'Université de Grenade

**SUJET 14.- VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (I): INSOLVABILITÉ ET LICENCIEMENTS COLLECTIFS**

M. Miguel Carlos Rodríguez-Piñero Royo. Professeur de droit du travail. Université de Huelva

M. Giorgio Verrechia. Maître de conférences du travail. Université de Cassino (Italie).

Mme María Emilia Castellanos Burguillo. Maître de conférences. Département Anton Menger (droit de travail et sécurité sociale). Université de Huelva

**SUJET 15.- VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (II): TRANSMISSION D'ENTREPRISES**

M. Jesús Cruz Villalón. Professeur de droit du travail. Faculté de droit. Université de Séville.

Mme Patrocinio Rodríguez Ramos. Maître de conférences du travail et de la sécurité sociale. Université de Séville.

**SUJET 16.- LES DROITS COLLECTIFS DES TRAVAILLEURS : DIALOGUE SOCIAL, NÉGOCIATION COLLECTIVE, INFORMATION ET CONSULTATION**

Mme. Cécile Barbier. Senior Researcher à l'Observatoire social européen (Ose).

Mme. Dalia Ghailani. Researcher à l'Observatoire social européen (Ose).

## OBJECTIFS

L'application judiciaire du droit communautaire, dont le complexe système de sources est indispensable aux juges pour aborder notre fondamental travail d'application et d'interprétation des normes et de la jurisprudence, s'unit à celle des ordres juridiques internes de chaque État. Cette double réalité où nous affrontons la solution de conflits sous le couvert des deux droits, celui de chaque pays et celui du cadre communautaire peut nous rendre plus facile la connexion avec des juges de notre propre entourage pour débattre et réfléchir sur des aspects et des questions d'intérêt commun concernant la fonction juridictionnelle, car si les normes et la doctrine jurisprudentielle sur ce droit sont communes, il peut aussi y avoir une espèce de coopération judiciaire, pour employer les termes propres d'autres domaines juridictionnels, allant dans le sens d'un échange d'impressions (débat et réflexion) concernant l'énorme quantité de matières réglées par la réglementation communautaire et qui surgissent chaque jour dans la décision des affaires.

Le cours virtuel que nous commençons maintenant constitue une extraordinaire chance pour mener à bien cette relation avec les collègues qui résolvent des litiges dans le domaine du travail et qui participent également dans cet espace judiciaire européen, auquel nous essaieront de donner le plus grand dynamisme sous tous ses angles. C'est pour cette raison que son intérêt ne porte pas seulement sur les avantages que fournit l'apport de connaissances théoriques et pratiques d'un droit d'application préférentiel mais sur la mise en commun de façon réelle et effective d'opinions, de points de vue ou d'approches des questions traitées dans les sujets qui intègrent les modules structurant le cours.

Ces deux orientations ou tendances sont donc préfixées, toutes deux sont interactives, l'une développée dans la constante relation avec les tuteurs du cours, et l'autre projetée vers cette « coopération » qui transcende notre cadre pour rencontrer ceux, qui comme nous, exercent ce travail juridictionnel dans d'autres pays de l'Union européenne.

## RESSOURCES POUR L'ÉTUDE DES CONTENUS

Les participants disposeront des matériaux d'étude suivants :

- ✓ Seize sujets en format *pdf* rédigés par les enseignants, qui pourront être consultés et téléchargés depuis le campus virtuel.
- ✓ Un questionnaire d'autoévaluation pour chaque sujet qui peut être complété dans le campus virtuel. Ces questionnaires ont pour but d'aider les participants/es à vérifier la correcte compréhension des aspects fondamentaux des contenus du cours.
- ✓ Un cas pratique pour chacun des sujets des trois modules du cours.
- ✓ Une introduction pour chaque module du cours, à la charge des tuteurs/tutrices.
- ✓ Un schéma de chaque sujet du cours qui sera fourni en format *flash* pour sa consultation on-line et en *pdf* pour son téléchargement de la part des participants/es.
- ✓ Présentation du cours en format vidéo faite par la Direction du cours.
- ✓ Tout autre matériel ayant un intérêt, aussi bien en format électronique qu'en papier.

Ces matériaux d'étude seront disponibles sur la plateforme du cours virtuel en espagnol, français et anglais. La traduction des sujets est réalisée par des spécialistes en traduction juridique dans le but d'obtenir des textes employant la terminologie adéquate.

## PHASE PRÉSENTIELLE

À la fin du cours, au mois de mai 2014 une séance présentielle, d'une durée d'un jour et demi aura lieu au Service de formation continue, à Madrid.

La séance présentielle est volontaire et il n'est pas obligatoire d'y participer pour l'obtention du certificat de profit du cours. **Elle sera réservée aux participants qui ont suivi le cours dans sa totalité avec assiduité et ayant réalisé les cas pratiques prévus après l'évaluation positive des tuteurs. Le frais de voyage et auberge seront au côté des participants.**

Parmi ses objectifs, nous soulignons la mise en commun des connaissances acquises, l'échange d'expériences et d'opinions entre les participants et les enseignants ainsi que l'évaluation des divers aspects du cours.

La méthodologie employée lors de la séance présentielle sera celle des séminaires et des ateliers de travail. A cette fin, nous analyserons, en groupes réduits, des cas réels de la pratique de la fonction judiciaire, coordonnés par les tuteurs. De plus, des conférences seront assurées par de renommés spécialistes en la matière concernant des sujets d'actualité dans le domaine de la coopération judiciaire en matière sociale.

## CALENDRIER

Le cours comprend deux phases :

A. **Phase e-learning** : qui se déroulera du 2 décembre 2014 à 27 avril 2014.

B. **Phase présentielle** : elle aura lieu au mois de mai 2014 – les dates sont encore à déterminer-, à Madrid le long d'un jour et demi.

### A. Phase e-learning

Même si le déroulement du cours a un caractère flexible, afin de s'adapter, dans la mesure du possible, aux caractéristiques personnelles de chaque étudiant, l'on a établi le calendrier suivant, où tous les matériels du cours seront mis à disposition des participants.

Envoi des mots de passe et documentation du cours	Du 2 au 8 décembre 2013
Module 0 sur la mise en pratique des outils de la plateforme informatique (Module non obligatoire)	Du 9 au 15 décembre 2013
Module I (Sujets 1, 2 et 3)	Du 16 décembre 2013 au 12 janvier 2014
Module II (Sujets 4, 5, 6 et 7)	Du 13 janvier à 9 février 2014
Module III (Sujets 8, 9, 10 et 11)	Du 10 février au 9 mars 2014
Module IV (Sujets 12, 13, 14, 15 et 16)	Du 10 mars au 13 avril 2014
Dernier délai pour la remise des cas pratiques et fermeture des débats	Du 14 au 27 avril 2014

## B. Phase Présentielle

Elle se déroulera au siège du Service de formation continue à Madrid, avec une durée d'un jour et demi, au mois de mai 2014 (dates à déterminer) et suivant une méthodologie basée sur des ateliers.

## ACTIVITÉS À RÉALISER TOUT LE LONG DU COURS. LES TUTORATS

Les sujets du cours seront introduits dans le Campus Virtuel selon le calendrier prévu, et resteront à disposition des participants jusqu'à la fin du cours. Pour l'étude de chaque sujet il s'avère nécessaire de fournir un effort spécial et d'y consacrer du travail personnel (approximativement entre quatre et cinq heures). Les participants disposeront d'un questionnaire d'autoévaluation sur les contenus de chaque sujet afin de pouvoir vérifier par eux-mêmes les apprentissages acquis. Aussi, chaque sujet sera-t-il complété par un schéma visant une meilleure compréhension des contenus.

**L'on proposera dans chaque module un cas pratique relatif aux contenus du même dont la réalisation est obligatoire.** Une fois réalisé, le cas pratique devra être envoyé au tuteur responsable du module en question moyennant l'outil qui à cette fin a été installé sur la plateforme.

Une fois que le tuteur aura examiné le cas pratique remis par chaque participant, il l'évaluera et enverra un commentaire académique sur le travail réalisé à travers l'outil informatique de la plateforme, pour échanger des opinions et pouvoir ainsi tous deux enrichir leur l'apprentissage respectif.

D'un autre côté, pour chacun des modules, nous organiserons un forum de débat à partir d'un sujet d'intérêt proposé par le tuteur en question, qui en sera le modérateur ; tous les étudiants/es sont invités à y participer.

## COMMUNICATIONS AVEC LES RESPONSABLES DU COURS

Pour toutes les questions en rapport avec le contenu de chaque module ou sujet, les participants pourront se mettre en contact à travers le courrier électronique interne de la plateforme avec les tuteurs correspondants. De plus, s'ils le préfèrent, ils pourront publier leurs consultations dans le forum de débat ouvert pour chaque module afin qu'elles puissent être connues de tous/es les participants/es.

De même, la Direction du Cours sera à votre disposition à travers le même système pour toute question générale de cette activité de formation.

Pour toute question à caractère administratif ou technique vous pouvez vous mettre en contact avec l'École Judiciaire à travers le courrier électronique interne de la plateforme, ou en appelant les fonctionnaires Ana María Martín ou Ángel Fresneda aux numéros de téléphone +34 91 700 58 02 / 07 (Service de Formation Continue), pour les participants espagnols, ou bien Antonio Marchal au numéro de téléphone +34 93 406 73 79 (Service de Formation Initiale), pour les participants d'autres nationalités.

## CERTIFICATS ET ÉVALUATION DU COURS

L'on délivrera deux types de certificats, l'un de **profit** pour les personnes qui réaliseront, de manière satisfaisante, tous les cas pratiques et l'autre de **participation** pour les personnes qui ont régulièrement suivi le cours mais qui n'ont pas remis la totalité des cas pratiques.

Le cours a une charge scolaire équivalente à 100 heures de travail personnel (correspondant à 4 crédits ECTS).

À la fin du cours, l'on demandera à tous les participants d'exprimer leur opinion sur le déroulement du cours et leur appréciation à travers un questionnaire. **La Direction du cours acceptera, à tout moment, les suggestions et commentaires des participants afin d'améliorer cette activité formative.**



## TRYPTIQUE-RESUMÉ PROGRAMME

### COURS VIRTUEL – ESPACE JUDICIAIRE EUROPÉEN SOCIAL – III Édition 2013 – 2014

Directeur : Luis Lacambra Morera (TSJ Madrid) – Directeur Technique : Carlos Uribe

Ubago (CGPJ) – Directrice Académique : M<sup>a</sup> Dolores Valdueza Blanco (U.C.III M.)

<b>MODULE I</b> <b>LE CADRE</b> <b>RÉGLEMENTAIRE DU</b> <b>DROIT SOCIAL DE L'UNION</b> <b>EUROPÉENNE</b> Tuteur: <i>J. Manuel Gómez Muñoz</i> (Université de Séville)	<b>MODULE II</b> <b>NON</b> <b>DISCRIMINATION</b> <b>ET CITOYENNETÉ</b> <b>DE L'UNION</b> Tuteur : <i>F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	<b>MODULE III</b> <b>SÉCURITÉ SOCIALE</b> Tutrice : <i>M<sup>a</sup> Dolores Valdueza Blanco</i> (Université Carlos III de Madrid)	<b>MODULE IV</b> <b>LA DIMENSION INDIVIDUELLE ET</b> <b>COLLECTIVE DU DROIT SOCIAL DE</b> <b>L'UNION EUROPÉENNE</b> Tutrice : <i>Rosa María González Patto</i> (Université de Grenade)	
SUJET 1. STRUCTURE COMPÉTENTIELLE, PRINCIPES ET RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES <i>J. Manuel Gómez Muñoz</i> (Université de Séville)	SUJET 4 LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (I) <i>M<sup>a</sup> Fernanda Fernández López et F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	SUJET 8 LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : ASPECTS GÉNÉRAUX DES RÉGLEMENTS DE COORDINATION <i>M. Jean Claude Fillon.</i> (Expert du TRESS)	SUJET 12 PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (I): SÉCURITÉ ET SANTÉ DANS LE TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL <i>Ignasi Camós Victoria</i> (M. Ignasi Camós Victoria. Conseiller de travail dans la représentation permanente de l'Espagne auprès de l'U.E.)	
SUJET 2 APPLICABILITÉ DU DROIT DE L'UE <i>Antonio Pérez Van Kappel</i> (Cour de justice U.E.)	SUJET 5 LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (II) <i>M<sup>a</sup> Fernanda Fernández López et F. Javier Calvo Gallego</i> (Université de Séville)	SUJET 9 LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (I) <i>Carlos García de Cortazar</i> (Ex-Conseiller coordinateur de travail dans la représentation permanente de l'U.E.)	SUJET 13 PROTECTION DE DROITS DÉRIVÉS DU CONTRAT DE TRAVAIL (II) DROITS D'INFORMATION. CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE. ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE. TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. TÉLÉTRAVAIL ET CONGÉ PARENTAL <i>Rosa María González Patto</i> (U. Grenade)	
SUJET 3 SYSTÈME DE RECOURS DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE. RÉFÉRENCE SPÉCIALE À LA QUESTIONS PRÉJUDICIELLE <i>Joaquín Huelin Martínez de Velasco</i> (Magistrat de la chambre du contentieux administratif de la Cour de cassation)	SUJET 6 CITOYENNETÉ DE L'UE <i>Dimitri T. Berberoff Ayuda</i> (. Magistrat de la chambre du contentieux administratif du TSJ de Catalogne)	SUJET 10 LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (II) <i>M<sup>a</sup> Dolores Valdueza Blanco</i> (Université Carlos III de Madrid)	SUJET 14 VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (I): INSOLVABILITÉ ET LICENCIEMENTS COLLECTIFS <i>Giorgio Verrechia</i> (Université de Cassino - Italie), <i>María Emilia Castellano Burquillo et Miguel Rodríguez-Piñero Royo</i> (Université de Huelva)	
	SUJET 7 LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT ET DROIT DES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS <i>M<sup>a</sup> Luisa Segoviano Astaburaga</i> (Magistrat de la chambre du social de la Cour de cassation)	SUJET 11 LA SÉCURITÉ SOCIALE COORDINATRICE : LES PRESTATIONS (III) <i>Fernando Lousada Arochena</i> (Magistrat de la chambre du social du TSJ de Galice)	SUJET 15 VICISSITUDES DE LA RELATION DE TRAVAIL (II): TRANSMISSION D'ENTREPRISES <i>Jesús Cruz Villalón et Patrocinio Rodríguez Ramos</i> (Université de Séville)	
				SUJET 16 LES DROITS COLLECTIFS DES TRAVAILLEURS : DIALOG SOCIAL, NÉGOCIATION COLLECTIVE, INFORMATION CONSULTATION <i>Mme Cécile Barbier – Mme Dalila Ghailani</i> <i>Observatoire social européen (Ose)</i>